

15/01/2026

Collège des bourgmestre et  
échevins

Place de l'Hôtel de Ville

L-4002 Esch-sur-Alzette

**Question écrite au Collège des bourgmestre et échevins concernant le mur d'escalade au sein du Centre Omnisport Henri Schmitz**

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi communale du 13 décembre 1988 ainsi qu'au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je me permets de vous adresser la présente demande d'informations relative à l'utilisation du mur d'escalade au sein du COHS.

Me référant à mon intervention lors du Conseil communal du 26 septembre 2025 concernant la présentation du programme Mid-Ager, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

- Le mur d'escalade est-il actuellement opérationnel et accessible aux sportifs ?
- Dans l'affirmative, pour quelles raisons l'activité d'escalade a-t-elle été retirée de l'offre du programme Mid-Ager, tel que présenté au public lors de la conférence de presse du 27 janvier 2025 ?
- Dans la négative, pour quelles raisons le mur d'escalade n'est-il pas opérationnel à ce jour ?
- Quel est le rôle de l'asbl ClimBX, ayant son siège social au 41, rue de Belval, dans l'exploitation du mur d'escalade ? Cette question se fonde sur le constat que le lieu d'exploitation de leurs cours est situé au 34, boulevard Hubert Clement.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'accepter, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, l'expression de mes salutations distinguées.

Ben Funck, conseiller communal